ANNEXE 1

SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES

1. Présentation de la solution Opalexe
2. Fonctionnalités principales d'Opalexe
3. Les acteurs de l'expertise judiciaire civile
4. Authentification des utilisateurs
5. Nomination des experts
6. Création d'une expertise
7. Ajout des intervenants à l'expertise
8. Cycle de vie d'une expertise
9. Stockage et formats de fichiers
10. Architecture globale de la solution

1. PRESENTATION DE LA SOLUTION OPALEXE

Opalexe est un service webqui permet de dématérialiser l'échange de documents dans le cadre d'une expertise judiciaire.
Cette solution permet de faciliter et de sécuriser la communication de l'expertise judiciaire civile, entre la juridiction, le barreau, l'expert et le justiciable.

Conçue pour chacune des parties prenantes - experts, personnels de la justice et avocats-, elle permet notamment aux magistrats et greffiers de :

- Accéder aux espaces de partage par expertise
- Notifier électroniquement un expert
- Communiquer confidentiellement avec l'expert
- Consulter à tout moment les documents liés à une expertise en fonction de leurs droits d'accès
- Être averti par e-mail de l'activité des expertises dans lesquelles ils interviennent (invitation à participer à l'expertise, changements de statut de l'expertise)
- Être averti par e-mail du dépôt du rapport final
- Envoyer les documents liés à la taxation une fois l'expertise terminée (Greffiers)

Afin de garantir un haut niveau de sécurité et de confidentialité, les données sont chiffrées :

- Chiffrement pendant le transport

  Les échanges entre la plateforme Opalexe et les postes utilisateurs sont transmis via le protocole HTTPS.

  Le transfert des fichiers est optimisé et sécurisé par la compression à la volée des données (algorithme Deflate RFC 1951).

- Chiffrement des données stockées sur les serveurs

  Sur le NAS, les fichiers sont découpés en blocs et sont anonymisés. Chaque bloc est chiffré en AES 256.

- Obfuscation de l'arborescence et des noms de fichiers

  Le stockage réel des fichiers sur les disques est dé-corrélé de l'arborescence des fichiers utilisateurs.

2. FONCTIONNALITES PRINCIPALES D'OPALEXE

- Authentification par certificat de tous les utilisateurs
- Désignation d'un expert par un magistrat ou un greffier
- Acceptation ou refus d'une expertise par l'expert désigné
- Création par un expert d'une expertise sans désignation électronique
- Administration de l'expertise par l'expert
    - Ajout d'utilisateurs
    - Modification du statut de l'expertise
    - Suivi de la consultation des documents par les intervenants (respect du contradictoire)
- Accès aux expertises auxquelles l'utilisateur connecté est abonné
    - Vue de toutes les expertises
    - Accès au contenu d'une expertise
        - Les droits sont différents selon le type d'utilisateur
    - Déposer des documents. Tous les dépôts sont horodatés, un document déposé ne peut être ni supprimé ni remplacé.
- Liste des notifications en attente de réponse.

3. Les acteurs de l'expertise judiciaire civile

Les acteurs suivants sont amenés à se connecter à Opalexe

- **Le magistrat** : il nomme un expert, accède à une partie des documents de l'expertise
- **Le greffier** : il assiste le magistrat et dispose des mêmes droits que le magistrat
- **Expert** : il administre l'expertise, accède à tous les documents de l'expertise.
- **Co-expert** : il a les mêmes accès à l'expertise que l'expert sauf qu'il ne l'administre pas.
- **Sapiteur** : il accède aux documents de l'expertise qui lui sont autorisés
- **Partie non représentée par un avocat, Partie représentée par un avocat**: ils accèdent aux documents de l'expertise selon leurs droits
- **Partie c-o Expert** : il arrive qu'une partie refuse la dématérialisation de l'expertise. Dans ce cas, l'expert communique avec cette partie sous format papier.
- **Avocat** : il accède à certains documents de l'expertise et peut verser des documents pour la ou les parties qu'il représente.

4. Authentification des utilisateurs

La solution Opalexe propose une authentification forte basée sur des certificats numériques physiques (token) ou logiciels.

Les certificats compatibles sont :

- Les certificats émis par les Autorités de Certification CertEurope, entité d'Oodrive.
- L'AC du ministère de la justice

Pour accéder à Opalexe, les utilisateurs doivent présenter un certificat valide d'une AC reconnue. Ainsi, les experts, avocats, magistrats et greffiers présentent leur certificat sur carte ou sur clé.

Les autres utilisateurs (partie non représentée par un avocat, sapiteur non expert) ne disposent pas de certificat physique. Ils s'authentifient grâce à un certificat logiciel généré par CertEurope, sur demande de l'expert, au moment de leur ajout à l'expertise.

5. NOMINATION DES EXPERTS

Les magistrats, ou les greffiers qui les représentent, nomment les experts directement depuis Opalexe en utilisant l'annuaire des experts inscrits sur la plateforme.

Un avis de notification est envoyé directement à l'expert.

Depuis leur interface, les experts peuvent consulter les expertises qui leur ont été assignées.

Cette interface permet de :

- Consulter les documents envoyés par le tribunal ou la cour d'appel.
- Accepter ou refuser l'expertise. S'il refuse, l'expert a l'obligation de télécharger sur la plateforme un document précisant les raisons de son refus. S'il accepte, il a la possibilité de télécharger sur la plateforme un document de son choix.
- Une fois acceptée l'expertise est automatiquement créée.
- Si l'expertise est refusée, son statut passe à "Refusée". Les documents déposés sont toujours accessibles.

6. CREATION D'UNE EXPERTISE

Dès lors que l'expert a accepté l'expertise qui lui a été confiée, il doit gérer la création à proprement parler de l'expertise sur la plateforme Opalexe.

Une expertise comprend :

- Un nom qui est formaté de la façon suivante :

DEMANDEUR_DEFENDEUR_TGxx_RGxx-xxx-Mixx-xxx_EXPERT_JJ-MM-AAAA.

Cette formulation est gérée automatiquement par Opalexe en fonction de ce qui est renseigné dans les champs ci-dessous :

  - DEMANDEUR : nom du 1er demandeur
  - DEFENDEUR : nom du 1er défendeur
  - TGxx : La juridiction, exemple CA33 - TGI33 – TGI335
  - RGxx-xxx : N° de RG, sans les ''0'' devant les nombres
  - MIxx-xxx : N° de dossier (MI) sans les ''0'' devant les nombres, s'il est communiqué
  - EXPERT : nom de l'expert
  - JJ-MM-AAAA : date de l'ordonnance de désignation : jour-mois-année.

- Un espace de partage de documents
- Des participants
- Un statut

A- CONTENU ESPACE DE TRAVAIL EXPERT

Sur le tableau de bord :

- Les dernières expertises auxquelles l'expert participe
- Les notifications en attente
- Le bouton permettant de créer une nouvelle expertise

- Annuaire des experts

Pour une expertise :

- Coffre-fort : contient l'arborescence des répertoires disponibles dans l'expertise
- Contradictoire : cette page est composée de 2 zones distinctes, la liste des documents consultés et la liste des documents non consultés.
- Suivi du coût : permet de suivre le coût de l'expertise (limité aux coûts OPALEXE, consultation uniquement)
- Administration : permet de renseigner la date de consignation, de changer le statut de l'expertise, de gérer les intervenants à l'expertise
- Recherche : permet de rechercher des documents dans le coffre de l'expertise

B- Contenu espace de travail Magistrat/Greffier

Sur le tableau de bord :

- Les notifications en attente
- Les dernières expertises auxquelles le Magistrat/Greffier participe
- Le bouton permettant de notifier un expert
- Annuaire des experts

Sur une expertise :

- Coffre-fort : contient l'arborescence des répertoires disponibles dans l'expertise en fonction des droits d'accès
- Recherche : permet de rechercher des documents dans le coffre de l'expertise

C- Contenu espace de travail Avocat, Sapiteur, Partie avec Avocat, partie sans Avocat

Sur le tableau de bord :

- La liste des expertises auxquelles il/elle a accès

Sur une expertise :

- Coffre-fort : contient l'arborescence des répertoires disponibles dans l'expertise en fonction des droits d'accès
- Recherche : permet de rechercher des documents dans le coffre de l'expertise

7. Ajout des intervenants a l'expertise

L'expert gère l'ajout des intervenants à une expertise. Voici les différents types d'intervenants :

- Parties et Conseils
- Sapiteurs
- Co-Experts

- Greffiers
- Magistrats

8. Cycle de vie d'une expertise

- **Expertise initialisée** : le greffier ou le magistrat a envoyé l'ordonnance de désignation, l'expert n'a pas encore traité cette demande.
- **Refusée** : pour des raisons diverses, l'expert n'est pas en mesure de répondre à la demande du juge.
- **En Création** : l'expert a accepté la désignation. L'expertise est créée mais l'expert n'autorise pas encore l'accès à son contenu. Ici l'expert ajoute les participants. Le greffier, le magistrat et l'expert ont accès aux répertoires où sont déposés les documents d'administration.
- **En cours** : les participants peuvent accéder au coffre (déposer et consulter des documents), l'expert ne peut plus ajouter/modifier les participants.
- **En Pause** : les participants n'ont plus accès au coffre, mais l'expert peut ajouter de nouveaux participants ou modifier les informations relatives aux participants.
- **Terminée** : l'expertise ne peut plus être modifiée. Seuls certains répertoires restent accessibles, notamment celui contenant le rapport définitif.

9. Stockage et format de fichiers

Il n'y a pas de contraintes particulière au niveau du format des fichiers stockés sur Opalexe dans la mesure où la solution ne gère ni la prévisualisation, la visualisation ni la modification des documents stockés. Pour être consultés, les documents doivent être téléchargés sur le poste de l'utilisateur. En fonction du format des fichiers mis à disposition, la personne doit disposer des licences nécessaires à la visualisation des documents.

La taille maximale des fichiers pouvant être téléchargés sur Opalexe est de 2Go, elle correspond à la limite imposée par les navigateurs web du marché.

Opalexe est une solution qui gère le stockage des fichiers durant tout le cycle de vie de l'expertise. L'archivage n'est pas assuré par la société Oodrive – CertEurope.

10. ARCHITECTURE GLOBALE DE LA SOLUTION
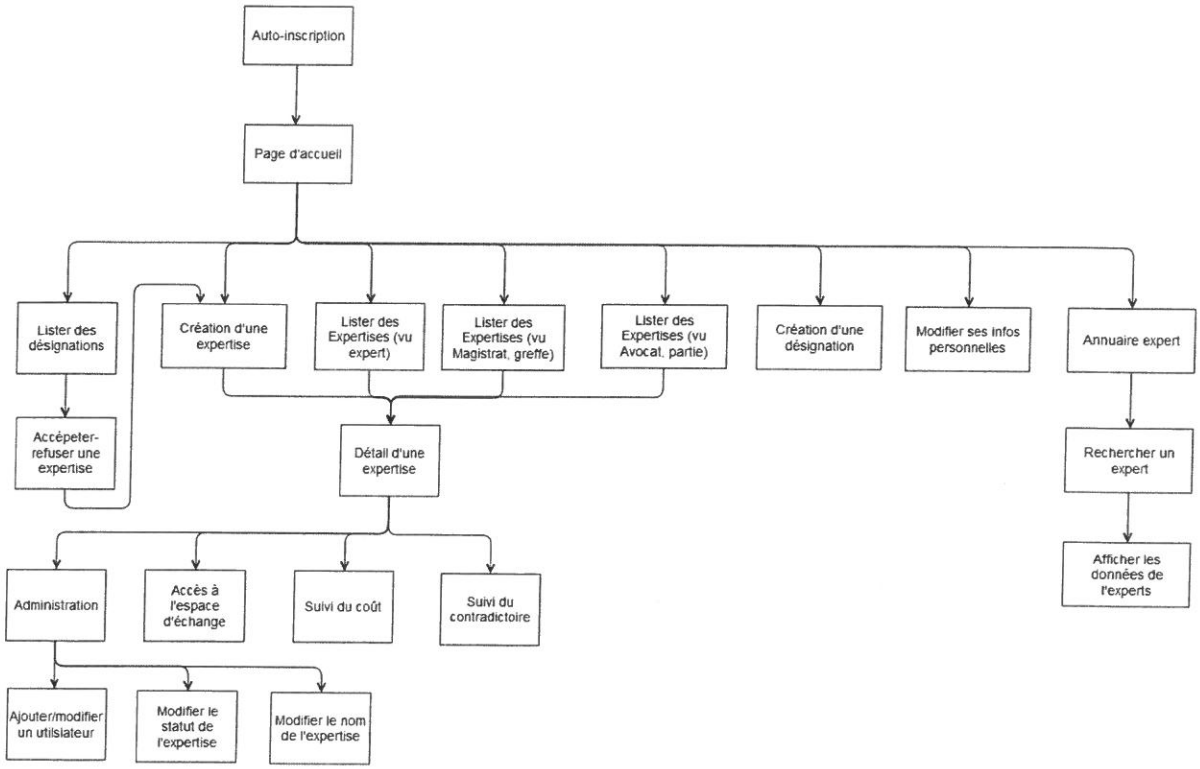
Veuillez trouver dans le schéma ci-dessous l'architecture simplifiée de la plateforme Opalexe, présentée ici indépendamment des droits d'accès.